



## POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### PRÉAMBULE

- « L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir » (Politique d'égalité de la CRÉ-BSL, mars 2010).

### PORTRAIT: QUELQUES DONNÉES SEXUÉES POUR LA MRC (tirées de Statistiques Canada 2007 et 2011, Kamouraska, QC et du site du MAMROT)

Préfète : 0	Mairesse : 3/17 (18%)	Conseillères : 34/102 (33%)	Conseils uniquement composé d'hommes : 1/17	Conseils paritaires : 5/17 (29%)	Directrices générales : 10/17 (58,8%).
<b>Population totale en 2011 : 21 492</b>					
70 ans et + : 15% (17% de femmes et 13% d'hommes)			Ménages formés d'une seule personne : 28,7%		
Nombre de familles monoparentales 700/6 155 (12%)			Dirigées par une femme : 530 (76%)		
Personnes vivant seules : 2 650/20 475 (13%) dont 980 (37%) ont 65 ans et + parmi lesquels 68% sont des femmes âgées.					
Taux d'activité : 59,5%		Taux d'activité des femmes : 52,7%		Taux d'activité des hommes : 66,5%	
Gains médians 15 ans et + : 22 354\$		Gains médians (femmes) : 17 754\$		Gains médians (hommes) : 27 781\$	
Taux de faible revenu avant impôt : 8,5%		Pour les femmes : 9,3%		Pour les hommes : 7,6%	
Soins bénévoles aux enfants : Femmes 56% : Hommes : 44%					
Soins bénévoles aux personnes âgées : Femmes : 58% Hommes : 42%					
En 2009, la MRC comptait 1 200 établissements de toute nature. Environ 75% des entreprises sont composées de 4 employéEs ou moins.					
Sur 17 municipalités dans la MRC, 11 ont un indice de développement positif. Pour 6 d'entre elles, l'indice de développement est négatif. Une seule est dévitalisée. A noter que l'indice moyen pour le Québec est égal à 0.					

### CONTEXTE

- Adoption en 2006 de la Politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et de son plan d'action 2011-2015
- La CRÉ-BSL a adopté sa politique d'égalité le 26 mars 2010.
- En juin 2008, la MRC adopte le plan stratégique du Kamouraska 2009-2014. Les chantiers mis en œuvre touchent l'ensemble des facettes d'un territoire en mouvement. Le Kamouraska a fait preuve d'audace et d'anticipation en 2009 en

- modifiant le mode de gouvernance de la MRC, pour mieux répondre aux attentes et besoins du territoire.
- La MRC a aussi élaboré sa vision territoriale du Kamouraska 2020.
  - Le 26 novembre 2008, la MRC adopte la *Charte des valeurs pour des municipalités équitables* produite par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL.
  - En juin 2010, la MRC adopte le plan de travail 2010-2011 du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Kamouraska. La MRC est en support à l'animation et soutien aux comités de développement des municipalités pour des projets qui suscitent une mobilisation du milieu.
  - La presque totalité des 17 municipalités du territoire bénéficie d'une politique familiale municipale. De ce nombre, la plupart sont reconnues ou engagées dans la démarche « *Municipalité amie des aînées* » (MADA).

Répondant le plus adéquatement possible aux besoins manifestés par les municipalités (par exemple pour rationaliser la gestion de certains services municipaux, les maintenir, en augmenter la qualité ou en offrir de nouveaux) la MRC de Kamouraska se veut une *véritable coopérative de services* pour les municipalités et leurs citoyens et citoyennes.

Le Kamouraska vise à offrir des services de proximité adéquats et accessibles au quotidien confirmant ainsi les principes d'équité à l'égard de toutes les citoyennes et citoyens du territoire et de la complémentarité urbaine et rurale.

Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve tout naturellement sa place.

## **BUT ET OBJECTIFS**

**Le but** : en adoptant une politique d'égalité, la MRC de Kamouraska s'engage à se donner les moyens de favoriser l'égalité (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes de son territoire.

**Les objectifs poursuivis**: la *MRC de Kamouraska* vise à intégrer sa politique d'égalité à sa philosophie, à sa structure, à la gestion de ses ressources humaines, à ses politiques, aux activités qu'elle gère et à celles qu'elle subventionne.

- A- **Tendre vers une représentation équitable des femmes et des hommes au sein des structures décisionnelles et consultatives de la MRC de Kamouraska.**
- ❖ Au niveau de la gouvernance :
    - favoriser la parité hommes/femmes sur les différents comités de travail ;
    - de par son leadership régional, sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée sur leurs instances et à instaurer des mesures pour assurer la relève ;
    - encourager l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes.
  - ❖ Au niveau du personnel :
    - favoriser l'équité dans l'embauche du personnel œuvrant pour la *MRC de Kamouraska*. Entre autre, en s'assurant de l'application du principe d'équité salariale, en féminisant les

communications (rédaction épiciène), en privilégiant un comité de sélection paritaire et en tenant compte des besoins des parents dans l'organisation du travail (conciliation travail-famille-implication sociale);

- faire les représentations nécessaires en s'assurant que les meilleures conditions soient mises en place pour favoriser la relève et le maintien en poste des éluEs afin de permettre une représentation plus équilibrée des femmes.

❖ Au niveau des services offerts :

- maintenir une communication efficace auprès des municipalités favorisant la consultation, la concertation et la mobilisation dans les réponses apportées aux situations identifiées et aux besoins exprimés.

**B- Favoriser la prise en compte des intérêts et réalités des femmes.**

- privilégier la cueillette de données sexuées lors de sondages et consultations et utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus et pour mesurer l'impact des décisions prises ;
- favoriser l'adhésion des partenaires et de la population à la politique d'égalité ;
- procéder au suivi des résultats et des actions de la politique d'égalité à une fréquence jugée raisonnable.

**La MRC de Kamouraska s'engage à mettre en place toute autre mesure qu'elle jugera utile et pertinente.**

**Adoptée à la rencontre du conseil de la MRC, le 12 décembre 2012**